

## **Les terrains sportifs passent à l'engrais organique. Fini des produits chimiques, la Ville de Lunel poursuit sa démarche en faveur du développement durable et son plan Zéro Phyto.**

La Ville de Lunel est richement dotée d'équipements sportifs, parmi lesquels les terrains de sports en gazon naturel. Ces derniers sont au nombre de 10 et nécessitent chaque année de nombreuses opérations pour leur entretien. Tonte, sablage, décompactage, aération, regarnissage, amendement..., toutes ces opérations assurées par les agents municipaux leur assurent un couvert végétal conforme aux attentes des pratiques sportives.

Jusque là, pour avoir de beaux espaces pelusés, le Service des Sports réalisait des amendements à base d'engrais chimiques. L'objectif de cet apport était de donner un coup de « boost » aux pelouses des installations sportives. Seule exception à ce traitement : le complexe sportif de Dassargues. Situé à proximité de la station de pompage d'eau de la ville, les terrains en gazon naturel du site étaient nourris à partir d'engrais organiques. En effet, par capillarité des sols, les produits utilisés à Dassargues peuvent se retrouver dans la nappe phréatique qui alimente la ville.

Aujourd'hui, la Ville de Lunel a choisi de passer un cap dans ce traitement et a opté pour passer tous ses terrains sportifs à l'engrais organique. Car même si l'utilisation d'engrais chimiques n'est toujours pas interdite sur ce type d'équipements, la Ville a décidé d'opter pour un traitement plus écologique et plus économique. D'une part avec l'expérience et le recul de ce traitement organique sur le site de Dassargues, le résultat sur le végétal d'un traitement organique est équivalent à celui des engrais chimiques. Le seul inconvénient réside dans les odeurs dégagées par les engrais organiques durant les heures qui suivent l'épandage. Enfin, pour un même résultat, la facture n'est pas la même : l'engrais organique est moins coûteux que le chimique ! En effet, compte tenu de l'évolution des prix sur tous les produits importés, la Ville de Lunel réalisera une économie de près de 4 000 € sur le budget annuel alloué aux achats d'engrais.

Cette volonté de la Ville de Lunel de passer à un amendement en engrais organique est également une anticipation de l'évolution de la législation, car même si l'obligation n'est pas encore d'actualité, elle se profile déjà. Dans le cadre du projet de loi Climat et résilience débattu au Sénat, un amendement déposé par un sénateur vise à interdire l'utilisation des engrais de synthèse pour les usages non agricoles de manière échelonnée entre 2024 et 2027. Pour la Ville de Lunel, autant prendre les devants et poursuivre les efforts engagés en matière de préservation de l'environnement et de développement durable. C'est également une étape de plus dans le plan Zéro Phyto à Lunel.

### ***L'ESSENTIEL :***

#### **Les terrains sportifs en gazon naturel passent à l'engrais organique**

Dans une démarche écologique et de développement durable,  
la Ville de Lunel décide d'utiliser l'amendement organique sur tous ses terrains sportifs.

